

Labels, que retenir ?

→ Appellation d'origine protégée

• Qu'est-ce que c'est ?

Un label européen créé en 1992 : il **remplace toutes les appellations nationales** comme l'ancienne AOC en France, désormais utilisée seulement pour le vin (qui est à la fois AOP et AOC !).



• Que garantit-il ?

Un produit de terroir, dont toute la **production a été réalisée d'après le savoir-faire et les ressources du territoire** qui l'ont rendu si unique. Bref, qu'un Cantal est un vrai Cantal qui ne pourrait avoir été fait nulle part ailleurs qu'en Haute-Auvergne avec ses vaches du "Pays vert" ! L'AOP protège aussi bien les produits laitiers comme le fromage (50) que les fruits et légumes (45) et le vin (presque 400 vin et eaux-de-vie !)

À NE PAS CONFONDRE AVEC :



L'Indication Géographique protégée qui concerne les produits dont la spécificité est plutôt due à **une étape de production ou plusieurs étapes spécifique liée à un endroit** qui donne toute sa notoriété

au produit. Par exemple, la saucisse de Morteau ou la Raviole du Dauphiné !

→ Label Rouge

• Qu'est-ce que c'est ?

Un label français créé en 1960, à l'initiative d'un groupe d'aviculteurs qui voulait **continuer à développer un élevage traditionnel** au moment où l'agriculture s'industrialisait fortement.



• Que garantit-il ?

Une **qualité supérieure** impliquant une agriculture moins intensive et **un élevage plus respectueux de la croissance naturelle des animaux**. Plus de 400 produits en bénéficient !

→ Agriculture Biologique

• Qu'est-ce que c'est ?

Un **label européen**, certifiant une agriculture et une production biologique correspondant à **un cahier des charges spécifiques**.



• Que garantit-il ?

Plein de choses, mais notamment la non-utilisation d'intrants chimiques de synthèse.

○ **Pour l'élevage, pas d'OGM dans la nourriture et un bien-être animal renforcé.**

○ **Pour les produits transformés, au moins 95% d'ingrédients bio (indiqués avec une *).**

Bon à savoir : Lorsqu'une exploitation se convertit au bio, elle respecte le cahier des charges mais n'obtient le label officiel qu'après une certaine période.

Labels, que retenir ?

→ **Issu d'une exploitation à haute valeur environnementale**

● **Qu'est-ce que c'est ?**

Une certification française créée en 2012



pour **valoriser les pratiques vertueuses en matière environnementale** des exploitations agricoles.

Le logo concerne celles qui ont le niveau 3, soit le plus élevé.

● **Que garantit-il ?**

Une bonne performance environnementale en matière de biodiversité et de fertilisation ainsi qu'un emploi raisonné d'intrants chimiques et d'eau. Il y avait 841 exploitations certifiées en 2018, notamment chez les viticulteurs.